



Actualités statistiques

Légère augmentation des créations d'entreprises en 2004

En 2004, 859 entreprises ont été créées, réactivées ou reprises en Mayenne, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2003 (+ 12 % dans les Pays-de-la-Loire et + 9 % pour la France entière).

Parmi ces 859 entreprises, 520 sont nouvelles, ce qui représente également une augmentation de 7 % par rapport à 2003 (+ 15 % dans les Pays-de-la-Loire et + 12 % pour la France entière).

Les créations d'entreprises nouvelles constituent 61 % du total des créations. Pour les Pays-de-la-Loire,

l'INSEE remarque que ce taux est « *en constante augmentation depuis 2002* ». L'INSEE souligne également que « *l'augmentation du nombre d'entreprises nouvelles est forte dans tous les départements de la région, à l'exception de la Mayenne* »...

Source : Marie-Christine Cahier, « Nouvelle augmentation des créations d'entreprises en 2004 », INSEE des Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques* n° 162 d'avril 2005.



Elections

La parité dans les fonctions d'adjoint

François Zocchetto soutient la proposition de loi de Valérie Létard, sénatrice du Nord (Union centriste), tendant à instaurer la parité dans les fonctions d'adjoint au maire (cf. *CEAS-point-com* n° 111 du 14 janvier 2005). En l'occurrence, François Zocchetto a

lancé une enquête par questionnaire auprès de toutes les conseillères municipales du département afin de « *connaître leur opinion sur ce sujet et pouvoir éventuellement faire évoluer le texte en fonction des observations qu'elles transmettront* ».

Elire les conseillers généraux autrement

Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle (ne figurant sur la liste d'aucun groupe politique), a déposé une proposition de loi relative à l'élection des conseillers généraux, remplaçant les cantons par des circonscriptions cantonales calquées sur les intercommunalités à fiscalité propre ⁽¹⁾. Une de plus, car le mode d'élection des conseillers généraux fait l'objet de multiples propositions de loi, questions ou amen-

dements, déposés tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Jean-Louis Masson juge lui-même le mode d'élection actuel comme étant « *anachronique, injuste et sexiste* ». Anachronique notamment car « *le découpage cantonal ne correspond plus à de réelles solidarités* ». Injuste car au niveau du nombre d'habitants, d'énormes écarts existent entre cantons d'un même département.

⁽¹⁾ - <http://www.senat.fr/leg/pp104-269.html>

Sexiste, enfin, car le taux actuel de femmes dans les conseils généraux n'est que de 10,4 %.

Concrètement, dans la proposition de loi de Jean-Louis Masson, les circonscriptions cantonales seraient délimitées en coïncidence avec le périmètre des intercommunalités à fiscalité propre et en intégrant, le cas échéant, les communes ou les groupes de communes isolées. Chaque circonscription cantonale désignerait un nombre de conseillers généraux proportionnel à sa population. Les élections seraient organisées en bloc tous les six ans en même temps que celles des conseillers régionaux.

Les circonscriptions cantonales élisant plusieurs conseillers généraux, le feraient par un scrutin de liste proportionnel à un tour. Dans les autres, un scrutin

uninominal majoritaire à deux tours continuerait à s'appliquer. Enfin, pour promouvoir la parité, une alternance stricte homme-femme serait imposée sur les listes de candidats à la proportionnelle tandis que les candidats au scrutin majoritaire seraient tenus d'avoir un suppléant de sexe opposé.

A noter que dans les départements de moins de 200 000 habitants, le nombre de conseillers généraux serait de dix, plus un par tranche de 20 000 habitants. Dans les départements de 200 000 habitants ou plus, il serait de vingt, plus un par tranche de 30 000 habitants au-dessus de 200 000, ce qui aboutirait, pour la Mayenne, à une diminution significative du nombre de conseillers généraux.

[>>> Réagir, donner son avis.](#)



Collectivités territoriales

Un taux d'administration départementale légèrement supérieur à la moyenne nationale

L'INSEE des Pays-de-la-Loire consacre un numéro d'*Informations statistiques* (n° 161 d'avril 2005) aux effectifs salariés des Conseils généraux au 31 décembre 2002. L'INSEE s'appuie ainsi sur l'enquête 2002 concernant les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

On retiendra que le Conseil général de la Mayenne, au 31 décembre 2002, compte 2,9 emplois équivalent temps plein pour 1 000 habitants, soit le taux

d'administration départementale le plus élevé des Pays-de-la-Loire et un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (2,8).

Pour autant, au regard de la publication de l'INSEE, il apparaît difficile d'en dégager des conclusions. On sait seulement que les assistantes maternelles à domicile constituent la catégorie la plus nombreuse en Mayenne, mais c'est aussi le cas dans les quatre autres départements ligériens.



En bref

La revue *Sciences Humaines* (n° 159 d'avril 2005), dans un article d'actualité de la recherche (Emmanuelle Garcia, « Trésors d'archives à portée de clic »), mentionne la mise en place du service de consultation des archives départementales de la Mayenne par Internet. L'auteure souligne notamment que « l'accès en ligne est gratuit ». Le service est accessible par le site du Conseil général : <http://www.lamayenne.fr/>

La pensée hebdomadaire

« Une assemblée générale peut aussi amener des grincements de dents, des désaccords. C'est un signe de vitalité ! Une association n'est pas censée être composée de membres potiches qui adhèrent, écoutent et votent sans rien dire ».

Arlette Burgy-Poiffaut et Guy Kugler,
« Comment rendre votre association (plus) démocratique ? », *Associations mode d'emploi*,
n° 68 d'avril 2005.